

École primaire Jean Grosfilley

Place du 11 novembre

25220 NOVILLARS

Téléphone : 03.81.57.01.93

Numéro administratif de l'école : 025 11646D

Procès-verbal du Conseil d'École du 1^{er} trimestre Mardi 3 novembre , 17h30-19h30

Conseil d'école réuni en date du mardi 3 novembre de 17h30 à 19h30 sous la présidence de Mme PARRA LOPEZ Sandra, directrice de l'école. En raison des conditions sanitaires, ce premier conseil d'école se réunit virtuellement. Mme Parra Lopez sera également la secrétaire de cette séance pour des raisons pratiques.

Présents :

Monsieur le Maire de la commune de Novillars, M. LOUIS

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires, M. GUILLEMIN

Madame la conseillère aux affaires scolaires, Mme SEMERDJIAN

Monsieur le DDEN, M. PERNIN

Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves, Mme PHILIPPE, Mme LANDO, Mme GEROME, Mme ISABEY, Mme RICHARD

Mesdames et Monsieur les enseignants, Mme PETOLAS, Mme COLARD, M. THEVENET, Mme DUMANCHIN, Mme BUCHER, Mme CAPPELLI

Mesdames les ATSEM, Mme COMTE et Mme DATEU

Madame la directrice du péri-scolaire, Mme GRANDVIENNOT

Excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme BAIRI

Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves, Mme BOURGAULT, Mme REY, M YALTIN, Mme BAUBICHET, M MARCHISET, Mme BUREAU, M DOS REIS

Madame l'enseignante, Mme PLOUVIER

Monsieur le psychologue scolaire, M. COLLETTE

Madame la maîtresse E, Mme AVILES

Mesdames les AESH, Mme DEMOULIN et Mme POUSSIÈRE

*Approbation du procès-verbal du conseil d'école n°3 du 25/06/2020.

Ordre du Jour

1/ Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, l'hygiène scolaire, ...

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations. Les réunions du Conseil d'école ont lieu une fois par trimestre, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de participer en cas de vote.

2/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 9 octobre par correspondance.

➔ 67,80 % de participation

Comparativement aux années précédentes : 60,55 % en 2019-2020 ; 64,09 % en 2018-2019 ; 60,69 % en 2017-2018 ; 57,14 % en 2016-2017 ; 54,76 % en 2015-2016 ; 42,86 % en 2014-2015....

Les parents présents ce soir ont donc été élus et sont représentants de parents d'élèves jusqu'aux prochaines élections (*octobre de l'année prochaine*).

Parents élus :

<u>Titulaires</u>	BOURGAULT Carine	LANDO Aurélie	GEROME Céline	PHILIPPE Adeline
	REY Patricia	YALTIN Yildiray	BAUBICHET Aude	MARCHISET Alexandre
<u>Suppléants</u>	ISABEY Aurélie	BUREAU Anne-Laure	RICHARD Anne-Sophie	DOS REIS Daniel

Le vote par correspondance est renouvelé par vote à l'unanimité et sera retenu pour les élections 2021-2022.

3/Effectifs 2020-2021 et organisation pédagogique

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	21	15	12	18	17	20	18	17

*Organisation pédagogique :

Mme PETOLAS	Mme COLARD	M THEVENET	
4 TPS+ 21 PS = 25	15 MS + 7 GS = 22	5 GS + 12 CP = 17	

Classe de CP-CE1 Mme CAPPELLI	Classe de CE1-CE2 Mme BUCHER	Classe de CE2-CM1 Mme DUMANCHIN	Classe de CM1-CM2 Mme PARRA LOPEZ / Mme PLOUVIER
7 CP + 11 CE1 = 18	6 CE1 + 13 CE2 = 19	7 CE2 + 13 CM1 = 20	5 CM1 + 17 CM2 = 22

Au total : **143 élèves** dans l'école.

Perspective : Il est encore trop tôt pour parler d'une éventuelle répartition ou d'effectifs futurs car il y a beaucoup trop de mouvement dans les effectifs pour anticiper. Rentrée 2021 : 16 PS (avec 4 déjà scolarisés en TPS) si on se fie aux listes de naissance et aux fratries connues. Environ 10 TPS pourraient demander à être inscrits pour la rentrée prochaine (toujours en fonction des listes de naissance). Néanmoins en l'état actuel des données, le total des élèves à la rentrée 2021 serait de 152 (avec TPS), ce qui interroge sur l'avenir des 7 classes de l'école.

Autres personnels dans l'école :

*des AESH (*Accompagnant aux Elèves en Situation de Handicap*) pour l'aide aux élèves en situation de handicap au nombre de 2 dans l'école

*des ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*) au nombre de 2

*un service civique dont le tuteur est la directrice de l'école

*un enseignant spécialisé pour un élève en situation de handicap

*une psychologue scolaire qui intervient dans l'école sur demande des enseignants et des familles

*une maîtresse spécialisée (maîtresse E) qui intervient auprès des élèves en difficulté. En cette rentrée, Mme Aviles intervient auprès de groupes d'élèves scolarisés en CE1, CE2 et CM1.

*une référente autisme qui vient régulièrement au sein de l'école

4/Règlement intérieur de l'école

-Lecture est faite du règlement intérieur.

-Modification du paragraphe sur les horaires de l'école :

« Les horaires de l'école pourront être aménagés en fonction du protocole sanitaire en vigueur et établi par le Ministère de l'Éducation nationale. »

-M THEVENET interroge sur le fait que certains matins, des mineurs accompagnent leur frères/sœurs scolarisés en maternelle et que dans le règlement intérieur de l'école, il est inscrit : « un adulte accompagne les enfants ».

Mme PARRA LOPEZ prend note de ce manque et propose d'ajouter au règlement intérieur de l'école le paragraphe suivant : « Les enfants de maternelle peuvent être accompagnés par des personnes mineures après que les familles aient rédigé une demande à destination de la directrice afin d'autoriser ce mineur à avoir la responsabilité de l'enfant de maternelle. Cela représente une vraie responsabilité pour l'enfant accompagnant et un refus pourra être formulé par la directrice. »

Cet ajout est accepté par le conseil d'école.

-Mme DATEU interroge le conseil d'école afin de savoir pourquoi l'accueil de maternelle se déroule au portail et pourquoi la sortie se déroule à chaque porte de classe de maternelle.

Mme PARRA LOPEZ explique que cela avait été décidé lors de la réunion de pré-rentrée par l'équipe enseignante dans le cadre du protocole sanitaire. Des difficultés avaient été remontées sur le passage étroit en maternelle lors des sorties qui compliquaient le respect de la distanciation sociale. Au retour de ces vacances de novembre, il a été décidé d'échelonner la sortie des classes de maternelle. En revanche, les familles ne respectent pas le sens de circulation au retour et parfois à l'aller. Un rappel oral leur a été donné mais non suivi d'effet.

M THEVENET demande si un changement de parcours par le portail du fond de cour pourrait être judicieux afin d'obliger les familles à respecter le sens de circulation. Une interrogation sur la sécurité du petit pont qui se trouve à cette sortie est posée.

M THEVENET explique qu'il suffit de consolider la barrière.

Mme COLARD explique qu'elle ne souhaite pas, étant personne vulnérable, être en contact avec les familles à chaque entrée.

Il est énoncé que les familles ne respectant pas le « petit » parcours actuel ne respecteront pas plus ce « grand » parcours.

Il est proposé de passer par l'arrière de l'école maternelle puis derrière la cantine. Madame GRANDVIENNOT interroge le conseil d'école sur le fait d'utiliser cette sortie de secours du bâtiment des maternelles qui est maintenue fermée habituellement. Mme PARRA LOPEZ explique que la sortie de secours pompiers est actuellement utilisée dans la cour du bâtiment élémentaire et que cela n'est pas en soi un problème si cette sortie n'est pas obstruée. En revanche, Mme PARRA LOPEZ explique que cela n'apporte pas une réelle amélioration car les familles continuent de se rejoindre aux mêmes horaires même avec cette solution.

M THEVENET interroge sur la sécurité de ce passage dans lequel des encombrants s'y trouvent et sur la responsabilité de la mairie en cas d'accident. Monsieur le Maire explique que si cette proposition est validée, tout sera fait pour rendre sécurisé ce passage.

Mme GEROME interroge le conseil d'école afin de savoir si cela est réellement nécessaire de tout modifier pour quelques adultes récalcitrants.

Il est décidé de maintenir le système actuel et de rappeler aux personnes récalcitrantes, s'il le faut par écrit par la directrice de l'école, de l'obligation de respecter les règles énoncées dans le cadre du protocole sanitaire.

-Vote du règlement intérieur.

-Adoption : Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité. Il sera distribué dans les familles et affiché dans les classes.

5/Projet d'école

Le projet d'école 2018-2021 a été validé par Monsieur le Directeur d'Académie.

Notre projet d'école porte sur le Soutien au Comportement Positif :

* Axe 1 : Assurer un parcours de réussite à chaque élève : améliorer le bien-être à l'école, favoriser le respect de chacun

* Axe 2 : Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire : assurer une progression des apprentissages

* Axe 3 : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente : assurer le suivi éducatif de chaque élève

L'année dernière, le confinement et l'enseignement à distance nous ont empêchés d'avancer dans ce projet d'école. Cette année, notre projet est le même que l'an passé, réaliser un logo d'école.

6/Sécurité : exercice incendie, exercice PPMS, plan vigipirate

*** Exercice incendie :**

Le premier exercice incendie s'est déroulé le **jeudi 8 octobre 2020**.

- Deux exercices distincts ont été réalisés : dans le bâtiment de la maternelle à 10h20 et dans le bâtiment des élémentaires à 9h50.
- L'ensemble des personnels (élèves et enseignants) a été évacué (sortie du périmètre scolaire) :
 - Bâtiment maternelle : en 1min30
 - Bâtiment élémentaire : 1min23secondes (2min09 avec appel nominatif)

*** Exercice PPMS** : Le premier exercice PPMS n'a pas encore eu lieu attendant la validation du document par les membres du conseil d'école. Il se déroulera le mardi 10 novembre.

Mme PETOLAS interroge le conseil d'école sur le bien fondé et la sécurité des personnels lors de la réalisation de ce PPMS attentat intrusion où les enfants doivent se confiner sous les tables .

Mme PARRA LOPEZ explique que le risque est présent et que cela est une obligation institutionnelle afin de préparer les enfants en cas d'intrusion. Le risque sanitaire est bien présent mais le risque d'intrusion également.

Mme PETOLAS demande à ce que soit réalisé le PPMS attentat intrusion dans le cas où les enfants doivent s'échapper de l'école. Cette décision sera prise en équipe en prenant en compte les obligations du protocole sanitaire.

Plan vigipirate :

Le plan vigipirate est toujours en cours dans les établissements scolaires. Nous sommes, suite aux récents événements, en vigilance renforcée. Cela explique la présence des gendarmes à l'entrée de l'école notamment ce lundi 2 novembre dernier.

Une personne est positionnée à l'accueil de l'école maternelle et élémentaire lors des temps d'accueils des élèves afin d'assurer une vigilance accrue. Les portes d'entrée sont fermées à clé. Le portail d'entrée de l'école maternelle est clos.

*Un problème demeure sur la fermeture du portail d'entrée de l'élémentaire. Désormais, tous les enseignants et membres du personnel disposent d'une clé pour fermer le grand portail de l'élémentaire. Une problématique demeure quant à l'organisation de la fermeture du portail de l'élémentaire car aucune sonnette ne permet de savoir qu'une personne s'y trouve et cela demanderait aux enseignantes de l'école de quitter leur classe pour aller ouvrir pour les entrées des personnes du bâtiment de l'élémentaire et du bâtiment de la maternelle.

La solution envisagée serait d'installer un visiophone avec ouverture à distance du portail afin de permettre la sécurisation réelle et effective de l'école. En l'état, le portail reste ouvert.

Mme PARRA LOPEZ rappelle que c'est une vraie priorité. Que pour l'heure, Monsieur REES, la personne en service civique pourrait effectuer la fermeture de ce portail mais que cela laisserait éventuellement des enfants ou adultes derrière la grille sans que personne ne puisse les voir. De plus, le service civique est une mission annuelle et cette solution ne saurait être perenne dans le temps.

M PERNIN explique qu'au vu du contexte actuel, cela est une priorité de sécuriser l'école en créant un vrai périmètre scolaire pour l'école qui comprend le bâtiment des maternels et le bâtiment des élémentaires. Il rappelle que cela fait de nombreux conseils d'école que cette demande est réalisée et qu'en cas d'intrusion cela poserait un vrai problème.

Monsieur le MAIRE explique que la commune va faire le nécessaire et réfléchir pour résoudre cette problématique.

7/Demandes de subventions municipales pour l'année 2021

Il est rappelé que les subventions de la mairie fonctionnent en année civile et non scolaire.

Maternelle	Élémentaire
Crédit fournitures scolaires : demande à 20€ par élève	
Subvention coopérative : 17€ par élève	
	Crédit papiers : 100 ramettes A4 + 5 ramettes A3

Crédit pédagogie : 300€ / classe soit 900€	
Crédit Noël : 100€ / classe soit 300€	
Crédit renouvellement mobilier et coins-jeux : 500€	
	Crédit bus : 8 bus par année soit 1000€
Crédit sortie de fin d'année : 1/3 du prix du bus + des entrées de la sortie de fin d'année	Subvention demande numérique : vidéoprojecteurs classe de CM1-CM2, CP-CE1 et CE1-CE2 Enquête informatique remplie pour la mairie.
Crédit direction : 150€	
Subvention exceptionnelle : natation pour les CE2/CM1 et CM1/CM2 → 800€	
Subvention exceptionnelle sortie de fin d'année élémentaire (environ 500€)	

Concernant la demande de subvention pour l'équipement numérique, Mme PARRA LOPEZ ajoute que l'enquête « état des lieux » dans l'école et « demande de matériel » a été complétée et envoyée le 27 octobre en mairie. De plus, des devis de différentes entreprises ont été envoyés également.

Mme PARRA LOPEZ ajoute qu'il semble nécessaire de s'appuyer sur l'ERUN (Enseignant référent en informatique), M GRIS-PEREZ, qui est le plus à même d'aiguiller au mieux pour les achats dans le cadre d'un usage pédagogique et afin de solliciter des subventions gouvernementales telles que le plan ENIR.

Mme COLARD explique que cela est impératif afin de pouvoir travailler et préparer sa classe.

Mme LANDO demande si dans un premier temps, l'achat d'ordinateurs de moins haute qualité peut être envisagé afin de permettre à tous d'être équipé pour cette crise sanitaire.

Mme GEROME répond que quitte à investir dans des ordinateurs, autant qu'ils soient opérationnels et de bonne qualité. Elle ajoute que cela fait plusieurs conseils d'école que cela est demandé.

M PERNIN ajoute que dans le contexte actuel, cela est une vraie priorité.

8/Bilan financier

-Coopérative scolaire

Deux comptes d'école existent : une coopérative pour les maternelles et une coopérative pour les élémentaires.

Maternelle : 1960, 67 €

Mme COLARD explique que la sortie de fin d'année n'ayant pu se dérouler au vu du contexte sanitaire, cela explique le reste sur le compte de la coopérative des élèves de maternelle.

Élémentaire : 810,99 € au 1^{er} septembre 2020.

9/Travaux

Bâtiment Maternelle	Bâtiment Élémentaire
*Ordinateurs et vidéoprojecteurs mobiles. Enquête des besoins numériques complétée.	*Ordinateurs et VPI dans les classes non encore équipées. Enquête des besoins numériques complétée.
*WC à modifier pour permettre l'accueil des élèves de CP : cela a été commandé. Livraison en attente d'une cloison.	*Bancs dans la cour de récréation : les bancs ont été reçus. Ils seront bientôt installés par Monsieur Kolly.
*Volets et rideaux	*Rails de vélos supplémentaires
*Demande de la réalisation d'un préau	

Mme COLARD ajoute que les volets de sa classe sont très difficiles à ouvrir, qu'elle doit réaliser 30 tours de manivelles afin de pouvoir les ouvrir et que ce sont les mêmes depuis son arrivée en 2000. Elle demande le changement des volets afin qu'ils soient plus simples d'utilisation.

10/Vie de l'école (actions des parents d'élèves, sorties, interventions, ...)

RASED : L'école de Novillars dépend du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) du secteur de Roulans composé d'un psychologue scolaire (Mme COLLETTE) et d'une maîtresse E (Mme AVILES).

Mme AVILES intervient auprès de groupes d'élèves fragiles dans les niveaux des CE1 et CE2 (hors la classe).. Le cycle 2 est une priorité pour ce début d'année.

Evaluations CP et CE1 : Les évaluations CP et CE1 ont été passées en septembre. Les résultats ont été transmis aux parents.

Course ELA : Les classes de CP ont participé à la course ELA sur le city et la piste. Les familles concernées ont été informées.

Sorties piscine : les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 se rendent à la piscine chaque mardi du 22 septembre au 17 novembre. Merci à la mairie et à LPZN pour leur réactivité face à cette proposition surprise dans ce créneau piscine. Depuis ce lundi 2 novembre, le protocole sanitaire est renforcé dans les écoles et la limitation du brassage des élèves est requise. Les piscines municipales continuent d'accueillir des élèves dans le cadre scolaire. Or, avec les enseignantes concernées, nous avons jugé préférable d'annuler les 3 dernières séances de piscine. En effet, les deux classes de CE2-CM1 et CM1-CM1 étaient brassées dans les vestiaires et notamment dans les groupes de natation. De plus, le protocole sanitaire prévoit des règles très strictes concernant le sport : port du masque jusqu'à l'activité sportive, 2m de distanciation entre les enfants...Cela nous semble pour l'heure incompatible avec la pratique de la natation.

***Intervention judo** : Monsieur Robin Boucard interviendra auprès des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 pour 7 séances de judo de janvier à février. Le financement sera entièrement réalisé par l'association de parents d'élèves que nous remercions. Au vu du contexte sanitaire, ce dossier est en suspens.

Il est rappelé que l'association de parents d'élèves a besoin de bonnes volontés pour fonctionner et que toute aide est précieuse!
Projets de cette année : ventes diverses alimentaires, de sapins, ...

11/Questions diverses

- **Photos de classe** : une représentante de parents d'élèves demande s'il est possible de changer de photographe pour les traditionnelles photos de classe. Cette demande est à étudier par l'équipe enseignante. Un comparatif des coûts sera réalisé ainsi que la praticité pour cette année particulière.
- Des parents interrogent sur le passage étroit en maternelle et la proximité que cela engendre notamment lors des sorties. Ce point a été développé dans le paragraphe « Règlement intérieur de l'école ».
- Une question concernant l'hygiène des toilettes et l'hygiène des enfants qui ne peuvent s'essuyer seuls ainsi qu'une autre concernant les couches à l'école.
Mme PARRA LOPEZ explique que les couches ne sont pas admises à l'école sauf problème médical avéré. Les familles s'inquiètent à chaque rentrée et demandent si la « propreté » de leur enfant est une condition. Mme PARRA LOPEZ explique que depuis la loi d'obligation d'instruction à 3 ans (et même avant la publication de cette loi), les enfants doivent être scolarisés même s'ils ne sont pas autonomes vis à vis des toilettes. Les parents fournissent des rechanges aux enfants mais leur enlèvent la couche. En effet, en se voyant proposer régulièrement un passage aux toilettes et en voyant les camarades s'y rendre, l'enfant apprendra et progressera dans son autonomie. Mme PETOLAS ajoute qu'avant les vacances, un mot et des entretiens avec les familles concernées ont eu lieu. Pour l'heure les enfants ne portent pas de couche hormis lors des siestes afin que cela soit progressif dans l'apprentissage.
Mme COLARD interroge cette question sur le plan de « l'hygiène des enfants qui ne peuvent s'essuyer seuls ».
Mme LANDO explique que des parents ont parfois retrouvé leurs enfants mal essuyés ou que certains enfants leur expliqueraient qu'aucun adulte ne veut les essuyer. Mme COLARD explique qu'elle ne peut s'occuper des enfants aux toilettes tout en étant dans sa classe et qu'étant donné que l'ATSEM est la moitié du temps dans sa classe, cela

complique la situation. Elle ajoute que l'ATSEM en poste autant que sa remplaçante n'ont jamais refusé d'aider un élève dans cette situation.

Mme COLARD interroge cette question concernant « l'hygiène des toilettes ». Mme LANDO demande combien de fois sont désinfectées les toilettes dans la journée au vu du protocole sanitaire. Mme DATEU et Mme COMTE expliquent qu'elles nettoient après chaque enfant mais que la désinfection n'est réalisée qu'en fin de journée. Mme PARRA LOPEZ ajoute que le protocole demande un nettoyage quotidien des toilettes, ce qui est réalisé pour l'école de Novillars dans les deux bâtiments. Une désinfection des zones les plus touchées (poignées de porte, interrupteurs) est réalisée deux fois par jour.

- Transmission du PV du Conseil d'école : les personnes présentes au conseil d'école consentent à recevoir le procès-verbal par mail. Le procès-verbal est également affiché aux entrées des deux écoles et consultable sur le site internet de la mairie de Novillars.
- Dates des prochains conseils d'école : Mme PARRA LOPEZ souhaite ne pas fixer de date pour le conseil d'école du deuxième trimestre afin de coller au mieux à l'actualité sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

Président de séance, Mme PARRA LOPEZ
Pour cette séance particulière, Mme PARRA LOPEZ fut également secrétaire de séance